

# Le guide du Compostage



## Qu'est-ce que le compostage ?

Le compost provient de la **décomposition**,  
**la transformation des déchets organiques**  
par des microorganismes et petits animaux  
(vers de terre, cloportes...).



On obtient un **amendement organique naturel**  
à utiliser dans son jardin :

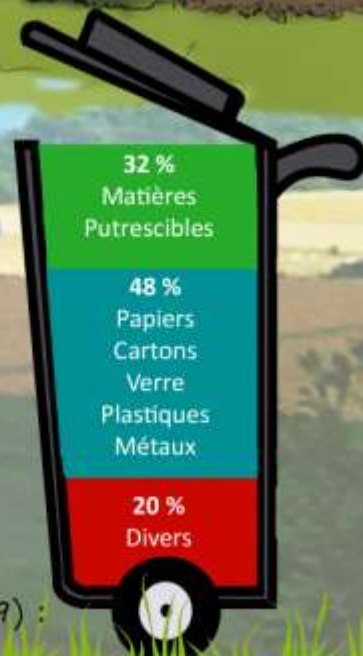
il allège les terres lourdes,  
donne du corps aux terres légères  
et apporte de l'engrais !



le compostage  
peut se faire en tas  
ou  
en bac fermé  
(le composteur).

## Pourquoi composter ?

1. Le compostage permet de **diminuer le poids des déchets** à traiter. 1/3 de notre poubelle est en effet composée de déchets compostables.
2. Vous faites des **économies d'achat de terreau et d'engrais**.



Composition de votre poubelle (en poids, ADEME 2009) :



OUI!

# Comment

## Ce que je peux composter

### Déchets verts (humides et riches en azote)

- ❖ Epluchures de fruits et légumes
- ❖ Restes de repas d'origine végétale
- ❖ Thé et café (avec le filtre)
- ❖ Tontes de gazon (en petites quantités)
- ❖ Feuilles fraîches
- ❖ Mauvaises herbes non montées en graines
- ❖ Bouquets de fleurs
- ❖ Feuilles de plantes d'appartement fanées

### Déchets bruns (secs et riches en carbone)

- ✿ Feuilles mortes
- ✿ Sciures ou copeaux de bois (non traités)
- ✿ Paille
- ✿ Rameaux de taille broyés (sauf conifères)
- ✿ Essuie-tout, serviettes en papier non colorés, non parfumés, sans produit nettoyant
- ✿ Cartons non imprimés (rouleau de l'essuie-tout, du papier hygiénique)
- ✿ Litières d'animaux végétales (débarassées des excréments si carnivores, chats ou chiens)

Et aussi : ✿ les coquilles d'oeufs finement broyées


✿ les cendres de bois non traité en petites quantités

## Ce que je ne peux pas composter

Restes de viandes et de poissons  
Produits laitiers  
Excréments de carnivores (chat, chien)  
Papiers imprimés (encres toxiques)  
Détergents, peintures\*  
Huiles\*

Plantes malades\*  
Tailles de conifères\*  
Litières d'animaux minérales  
Plastiques, métaux, verre  
Gravats\*  
Déchets traités chimiquement\*

\*Ces déchets sont repris en déchèterie






Pensez à mélanger  
votre compost  
Profitez-en pour  
surveiller l'humidité

Pour bien débiter  
Commencez par mettre  
quelques branchages  
sur la terre pour  
favoriser le drainage  
et l'aération

# composter ?




## Où placer le composteur ?

Le composteur doit être installé à même le sol, en respectant les 3 conditions suivantes :

-  Il doit être placé à **mi-ombre et à l'abri du vent**, pour qu'il puisse absorber la chaleur du soleil tout en évitant le dessèchement.
-  Il doit être placé **sur un sol plat et non détrempé, en contact direct avec la terre** de manière à favoriser le passage des microorganismes, vers de terre et insectes.
-  Il doit être placé dans un **endroit pratique et accessible**, pour faciliter le dépôt de vos déchets compostables.

## Le compostage en 3 règles d'or






-  **Aérez et brassez votre compost** pour favoriser l'activité des organismes vivants par une bonne aération.
-  **Apportez des déchets diversifiés en les alternant** et en mélangeant les catégories opposées entre elles : les matières plutôt carbonées (dures, brunes et sèches telles que la paille, les feuilles mortes) avec les matières azotées (molles, vertes et humides telles que les tontes de pelouse, les épluchures), les humides avec les sèches, les déchets grossiers avec les fins.
-  **Surveillez l'humidité.** Le compost doit être humide mais pas trop. La bonne teneur est obtenue si quelques gouttes d'eau perlent entre les doigts quand on presse une poignée de compost.

## Zoom sur les tontes de gazon

Les tontes de gazon sont produites en grandes quantités. Leur introduction en volumes trop importants dans le composteur nuit à son bon fonctionnement.

Ces quelques astuces vous permettront de les gérer au mieux :

-  Vous pouvez **tondre régulièrement le gazon** (toutes les semaines voire plus si nécessaire) et **laisser les tontes en place**. Cela enrichit le sol en matière organique et améliore la qualité de votre pelouse.
-  Les tontes peuvent être utilisées comme **paillage** aux pieds des arbres et plates bandes.
-  Vous pouvez enfin laisser **faner les tontes** et les introduire **progressivement**, en petites quantités, dans votre composteur en ayant soin de les **mélanger à des déchets bruns** (feuilles sèches...).





# Que faire de son compost ?

Selon le type de déchets apportés, le compost sera mûr au bout de **6 mois / 1 an**.

Pour savoir s'il est mûr, il faut l'observer : il doit être relativement **homogène, sombre, sentir bon l'odeur des forêts et avoir une texture fine et friable**.

S'il contient des restes non décomposés, il suffit de le tamiser et de remettre ces déchets dans le composteur.

Dans le jardin, vous pouvez utiliser le compost avant maturité comme paillage à l'automne. Si le compost est mûr, **mélangez-le à la couche superficielle du sol sur 5 à 10 cm de profondeur** au printemps ou à l'automne.

Pour l'utiliser comme **terreau pour les fleurs**, mélangez 1/3 de compost, 1/3 de terre de jardin et 1/3 de sable.

## Comment résoudre les principaux problèmes ?

### Des moucheron apparaissent

Ajoutez des feuilles sèches, copeaux ou branchages fins pour recouvrir la surface du compost.

### Le temps de décomposition semble long

Brassez le compost et vérifiez son humidité ainsi que son équilibre déchets verts / déchets bruns. Corrigez au besoin.

### Une pourriture blanche apparaît (filaments blanchâtres)

Le compost est trop riche en déchets bruns (matières carbonées). Ajoutez des déchets verts voire un peu d'eau. Vous pouvez également ajouter de l'ortie, plante riche en azote.

### Des odeurs nauséabondes apparaissent

Votre compost étouffe. Aérez-le en le mélangeant.

**Des odeurs de purins ou d'ammoniaque apparaissent** : le compost est trop riche en déchets verts (matières azotées) et humides. Rajoutez des déchets bruns (feuilles mortes, paille, petites branches).



### Renseignements :

Communauté de Communes de la Vezouze - Blâmont  
Tél. : 03 83 42 46 46

Communauté de Communes du Pays de la Haute Vezouze - Cirey-sur-Vezouze  
Tél. : 03 83 71 45 76

Communauté de Communes de la Mortagne - Gerbéviller  
Tél. : 03 83 42 81 29

Communauté de Communes du Badonvillois - Badonviller  
Tél. : 03 83 72 02 91

Communauté de Communes des Vallées du Cristal - Baccarat  
Tél. : 03 83 72 02 21

Avec le soutien de



Pour aller plus loin :

[www.ademe.fr/particuliers/fiches/pdf/compost.pdf](http://www.ademe.fr/particuliers/fiches/pdf/compost.pdf)